



Recommandation 291 (1961)¹

Etablissement de liens culturels avec le peuple de Pologne

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Considérant que des conditions politiques et économiques artificiellement imposées ne sauraient altérer l'unité culturelle de l'Europe ;
3. Considérant la nécessité d'établir des contacts culturels étroits entre les peuples de l'Europe orientale et ceux de l'Europe occidentale,
4. Recommande que le Comité des Ministres invite le Conseil d'administration du Fonds culturel à instituer, en faveur de savants, d'artistes, d'écrivains, de philosophes, d'étudiants et autres intellectuels originaires, tout d'abord, de Pologne et par la suite, lorsque les circonstances s'y prêteront, d'autres pays de l'Europe orientale, des bourses d'études et de recherche leur permettant de venir travailler et étudier dans les pays membres.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 septembre 1961 (14e séance) (voir [Doc. 1354](#), rapport de la commission des Nations non représentées). Texte adopté par l'Assemblée le 25 septembre 1961 (14e séance).

